

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU le code général de la fonction publique ;
 - VU le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière modifié ;
 - VU le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
 - VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
 - VU le décret n°2022-121 du 4 février 2022 modifiant les modalités du cycle préparatoire au concours interne des attachés d'administration hospitalière ;
 - VU l'arrêté du 14 décembre 2010 modifié fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ;
 - VU l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature ;
-
- VU l'arrêté du 16 décembre 2022, portant ouverture des concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière.

ARRÊTE

Article 1^{er} : - Le jury du concours ouvert les 8 et 9 mars 2023 en vue de l'admission de 50 stagiaires au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière est constitué comme suit :

M. Marc WENDLING

Directeur d'hôpital – Directeur adjoint, chargé des ressources matérielles, de la supervision financière et de la contractualisation interne. Référent du pôle médico-technique du centre hospitalier de Menton (Alpes-Maritimes), Président ;

Mme Marion BÉLOT	Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources humaines du site Albert Chenevier - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,
M. Arnaud BORDENAVE	Attaché Principal d'Administration Hospitalière, Responsable du Service des Ressources Humaines de l'Etablissement Public Educatif et social de Dole (Jura),
Mme Anne GIRAULT	Enseignante à l'institut de management représentant la Directrice de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes (Ille et Vilaine),
Mme Annie LELIEVRE	Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social - représentant la Directrice générale de l'offre de soins ;
Mme Cécile MARSA	Attachée d'Administration Hospitalière, Cadre Administrative à l'Université Paris-Saclay de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Article 2. : - Le jury du concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit la liste des lauréats par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

Article 3. : - La présidence du jury est confiée à Monsieur Marc WENDLING.

Article 4. : - Le secrétariat du concours est assuré par le Bureau des concours nationaux du Centre national de gestion.

Article 5. : - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 février 2023

Pour La Directrice générale et par délégation
Le chef de département autorisations d'exercice,
Concours, coaching



Philippe TOUZY